

COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal en date du

Vendredi 30 mars 2018 à 18h

sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2018

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON, Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – David REY – Joëlle ALBERT – Elodie BERARD – Eric FERRET – Nathalie HURLIN – Elisabeth MARTIN – Louis ALBRAND

Excusé : Audrey DELIE – Etienne EYMARD – Florent LOUMAYE – Pierre MESNIER

Pouvoir : De Audrey DELIE à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – de Pierre MESNIER à Joëlle ALBERT - De Etienne EYMARD à Eric FERRET

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Nathalie HURLIN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de la délibération n°4 Accord unanime.

DELIBERATIONS PRISES

1- Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente les propositions de budgets primitifs pour les budgets : principal, eau et assainissement, camping, caisse des écoles et microcentrale des Guions.

Ces budgets sont tous votés en équilibre recettes/dépenses pour les montants suivants :

Budget principal

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
829.055,91 €	829.055,91 €	1.162.910,65 €	1.162.910,65 €

Budget eau et assainissement

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
201.903,33 €	201.903,33 €	79.441,57 €	79.441,57 €

Budget camping

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
16.185,02 €	16.185,02 €	21.618,50 €	21.618,50 €

Budget caisse des écoles

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
9.220,78 €	9.220,78 €

Budget microcentrale des Guions

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
47.198,00 €	47.198,00 €	1.768,00 €	1.768,00 €

Les budgets primitifs ci-dessus sont votés à l'unanimité.

2- Vote des taux des taxes des contributions directes

Le Maire indique que, compte tenu de l'important excédent de fonctionnement de 2017 reporté sur le budget primitif 2018, de la diminution prévue en matière de frais de personnel (un départ à la retraite non remplacé), de l'augmentation des recettes attendues au titre de la redevance foretage du site du Merdanel, une baisse de la fiscalité communale peut être envisagée.

Les taux de taxes des contributions directes pour 2018 les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,27 %

- Taxe sur le foncier bâti : 11,28 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 163,04 %

sont **approuvés et votés à l'unanimité.**

3- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions communales allouées à différents organismes et propose d'allouer les sommes suivantes, en précisant que Nathalie Hurlin ne prend pas part, ni au débat, ni au vote de la subvention allouée au Club de Vol à Voile.

Les montants suivants sont proposés :

Caisse des écoles (article 657361) pour 7.200 €,

Associations (article 65748) pour 6.195 € répartis comme suit :

• Club de judo	= 200 €
• Club de ski Risoul	= 250 €
• Souvenir français	= 80 €
• Prévention routière	= 90 €
• RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	= 110 €
• Association géologique	= 100 €
• FNACA	= 100 €
• Les Faux Airs	= 250 €
• Club Vélo Rock	= 250 €
• ADIL	= 70 €
• L'Ardillon Haut-Alpin	= 250 €
• Aéroclub	= 150 €
• Club de vol à voile	= 150 €
• Club de vol à moteurs	= 150 €
• ACCA	= 275 €
• Association Fait main 05	= 250 €
• Association les Genévriers	= 600 €
• Association du personnel communal	= 200 €
• Club de foot Saint Crépin Eyglies Sports	= 1.500 €

- Club Alpin Français de Guillestre - = 300 €
- Pays Guillestrin = 120 €
- Ecole du Cirque = 350 €
- Les Trolls ski Nordique association = 300 €
- Association des Maitres-chiens avalanche = 100 €

Les montants proposés et les associations destinataires sont **approuvés et votés à l'unanimité.**

4- Reversement d'excédent du budget camping au budget principal de la commune

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le budget prévisionnel du camping fait apparaître un excédent de 11.823,85 € et propose que cet excédent soit reversé au budget principal de la commune.

Accord à l'unanimité.

5- Travaux sur la conduite d'eau potable venant des Chapins – demande de subvention

Monsieur le Maire explique que la conduite d'eau potable venant des Chapins pour desservir le village est fuyante. Des travaux de raccordement aux réseaux d'eaux usées vont être réalisés par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras. Il est opportun d'en profiter pour mutualiser les travaux et diminuer les coûts.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Agence de l'Eau et le Département des Hautes-Alpes pour une aide financière s'élevant à 129.500 € et représentant 70 % du coût total des travaux, estimés à 185.000 € HT.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

